

juillet, août, septembre 2<u>012</u>

trimestriel du Centre d'Information et d'Éducation Populaire du M. O. C. de Bruxelles Bureau de dépôt : 1060 Bruxelles

Belgique-België P. P. 1060 Bruxelles 1/17034

N° d'agréation : P701101

n°81

E D I T O (OMM' UNE DÉMOCRATIE?

Jacques DEBATTY Président du MOC-Bruxelles

e 14 octobre a lieu l'élection des conseillers communaux dans e 14 octobre a lieu i election des consents toute la Belgique, et donc également dans les 19 communes bruxelloises. De ces élections et des rapports de force qui s'exprimeront entre partis sortiront les nouvelles majorités communales bruxelloises. Elles auront un rôle important dans la mise en oeuvre des politiques de proximité dont dépend largement le bien-être de la population : logement, propreté de la voirie, aide sociale, services administratifs locaux, accueil de l'enfance, sécurité publique... Tous les groupes de la population sont concernés, de toute origine et de tous les âges, mais en particulier les jeunes et les femmes qui sont les plus touchés par les effets de la crise de l'emploi et par les politiques d'austérité et de restriction menées à tous les niveaux. Ils constituent les groupes dont le nombre augmente chaque année le plus rapidement devant les portes des CPAS. La capacité de choix et d'initiative dont dispose chaque commune s'exerce de manière très variable d'une commune à l'autre, et doit s'inscrire dans le cadre du projet de ville que développe la Région bruxelloise, et des politiques qu'elle finance. La mise en oeuvre de la VIème réforme de l'Etat donnera d'ailleurs lieu à une réorganisation des compétences et des responsabilités entre la Région et les Communes notamment dans les domaines de l'urbanisme et de la mobilité.

S'agissant de l'élaboration du projet de ville, le MOC-Bruxelles regrette, avec d'autres associations, que la Région ait court-circuité le débat public sur le nouveau Plan Régional de Développement durable (PRDD) censé fixer ce projet et définir les moyens de le réaliser compte tenu notamment du défi de la croissance démographique attendue à Bruxelles d'ici à 2020. En effet, la mise à l'enquête publique pendant l'été du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS-D), censé être un des moyens d'exécution du PRDD, revient à mettre la charrue avant les boeufs. Affirmant répondre au défi démographique (7.000 logements à construire chaque année, là où la production actuelle plafonne autour des 4.000), la Région élabore un PRAS-D qui fera la part belle à la promotion immobilière « haut de gamme », sans répondre aux besoins des ¾ des nouveaux habitants attendus, caractérisés par des revenus sociaux et moyens.

« Ce que veulent les habitants, c'est souvent assez simple, mais cela demande aussi des investissements. Des logements adéquats, des écoles et des garderies, une absence de racisme vis-à-vis du monde populaire (il y en a si peu vis-à-vis des riches saoudiens!) des plaines de jeux, des transports en commun, des squares fleuris dans tous les quartiers de la ville et pas simplement autour du quartier européen, des égoûts qui ne débordent pas à chaque tempête, une vraie « Bruxelles-propreté », une police de proximité qui protège et qui n'injurie pas les jeunes, ... en un mot tenir compte des habitants dans la politique que l'on mène dans la ville. »I

Bref, une bonne politique de la Ville au service des habitants est une partition musicale exécutée sans trop de couacs par un orchestre dans lequel jouent à la fois la Région et les 19 communes.

Sans mettre en cause la légitimité de la démocratie représentative, la démocratie communale gagnera à être enrichie d'un supplément de vitamines participatives sous peine de se limiter à une longue parenthèse de 6 ans entre deux votes. D'abord, en s'appuyant sur les associations actives au niveau local, en reconnaissant leurs spécificités et leur expertise. Ensuite, en développant les Conseils consultatifs. Les Conseils consultatifs des jeunes et des aînés nous paraissent particulièrement indispensables au vu des évolutions démographiques de la Région.

Nous reprenons dans ce numéro du Chou quelques enjeux-clefs qui font l'objet en septembre de plusieurs rencontres/citoyennes dans les communes bruxelloises.

Aux citoyen-ne-s d'interpeller leur candidat-e-s démocratiques, et de tenir à l'oeil leurs élus pendant les 6 années qui viennent.

ı. Albert Carton, Michel Van Bambeke, Un PRDD politiquement correct, Le Chou de Bruxelles n.77, juillet, août, septembre 2011



« SI MA COMMUNE M'ÉTAIT COMPTÉE ... »

L'équipe du MOC de Bruxelles

Renouvelant l'initiative prise en vue des élections communales de 2006, le CIEP-MOC de Bruxelles a réalisé un outil d'animation, sous forme d'une série de fichiers présentant un « portrait » de chacune des 19 communes de la région bruxelloise. Un portrait ... en chiffres, puisque chaque fichier contient les tableaux statistiques reflétant les réalités, les situations et les évolutions particulières à chaque commune. Le but du jeu n'est évidemment pas de s'envoyer des chiffres à la tête! Les tableaux, courbes, pyramides et autres indices chiffrés disponibles dans les 19 fichiers, sont là pour alimenter l'analyse et animer la réflexion et le débat dans la perspective des élections du 14 octobre prochain. C'est pourquoi les thèmes illustrés par les statistiques correspondent à nos préoccupations prioritaires en matière sociale et économique, et aux changements qu'elles appellent dans le cadre des politiques communales.

C'est ainsi qu'en une quinzaine de pages, chaque fichier décline huit thèmes :

- I. Organisation politique et élections (avec, notamment, le rappel des résultats de 2006)
- 2. Population
- 3. Revenus
- 4. Emploi
- 5. Santé
- 6. Logement
- 7. Éducation et jeunesse
- 8. Environnement, énergie et mobilité

Il y a là de quoi renforcer un argumentaire dans les discussions à venir, entre citoyens et avec les candidat-e-s aux élections! Pour chaque commune, les huit thèmes comprennent plusieurs rubriques. Par exemple, sur le thème « Revenus », on trouvera trois rubriques : d'abord, le revenu total net imposable par an, par habitant, en milliers d'euros, entre 1990 et 2008, ensuite le nombre de bénéficiaires des Revenus d'Intégration Sociale, et enfin les personnes âgées et pourcentage de + de 65 ans recevant un revenu garanti ou une GRAPA. Autre exemple, les trois rubriques du thème « Environnement, énergie et mobilité » : la consommation totale et par habitant en eau, gaz et électricité, puis le parc de véhicules et les immatriculations de 2008 à 2010, et en troisième lieu, l'évolution (2003-2011) de l'utilisation du sol en pourcentage de la surface totale de la commune.

Dans la plupart des rubriques, les données concernant la commune peuvent être comparées aux mêmes données à l'échelle de la Région et du pays, ce qui permet de nuancer « l'effet de loupe » parfois attribuable aux chiffres locaux. Par ailleurs, si certains tableaux présentent des chiffres datant d'il y a quelques années, c'est que les statistiques officielles ne suivent pas toujours l'allure de l'actualité: on en voudrait de plus récentes, mais elles ne sont pas encore disponibles! Ajoutons que comme certaines évolutions se mesurent seulement sur le long terme, des ordres de grandeur restent valables.

Bien sûr, en utilisant cet outil pour préparer les élections dans sa propre commune, chacun-e exploitera en priorité le fichier consacré à celle-ci. Mais une consultation des fichiers des autres communes, limitrophes ou non, vaudra la peine aussi. Car cela permet de souligner des contrastes, des écarts, des différences ou des ressemblances auxquelles on ne songe pas spontanément. Par exemple, comparer les tableaux du revenu moyen par habitant, ou ceux montrant l'évolution du loyer mensuel moyen suivant le nombre de chambres, cela permet d'appuyer la réflexion sur la « distribution » des inégalités sociales sur les territoires des communes bruxelloises.

Les chiffres ne parlent pas d'eux-mêmes, et les statistiques ne tiennent pas lieu d'argument dans un débat politique. Cela ne trouve son sens qu'en situant les chiffres et les courbes dans le contexte d'une analyse sociale, nourrie aussi des réalités et des expériences vécues par les citoyens et les groupes sociaux. Les élections communales engagent des enjeux qui touchent de près la vie quotidienne de la population : raison de plus pour que l'interpellation des candidat-e-s, et les revendications que nous leur adresserons, soient fondées sur des informations fiables et des arguments bien construits! Préparer les communales, c'est bel et bien pour nous un défi d'éducation permanente : dans huit communes — Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Ixelles, Jette, Schaerbeek, Saint-Gilles, Woluwe-Saint-Lambert — des réunions sont d'ores et déjà prévues, les invitations sont disponibles à l'adresse http://www.mocbxl.be/-Elections-communales-2012-.html

Pour ne pas s'en laisser conter ... téléchargez à l'adresse www.mocbxl.be/-Communales-2012-.html

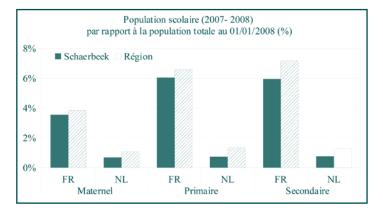
l'outil d'animation pour mieux comprendre les enjeux communaux. Dossiers reprenant chiffres et statistiques des 19 communes de la Région bruxelloise. Dossier réalisé par le CIEP-Bruxelles - Mars 2012.

PETIT FLASH SUR DES ENJEUX COMMUNAUX

Par Sami ALLAGHI, Nathanaëlle ADAM et Myriam DJEGHAM

Pour pouvoir questionner les candidats aux élections communales de manière consistante, des rencontres de préparation ont été organisées en juin et d'autres le seront en septembre. En voici quelques échos.

Les chiffres présentés à cette conférence sont accessibles sur le site de l'observatoire de la santé (www. obsevatbru.be) et sur le site du monitoring des quartiers (www.monitoringdesquartiers.irisnet.be)

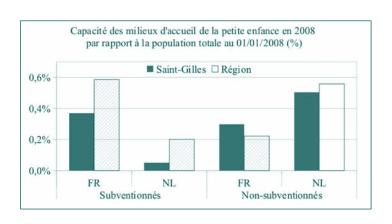


Pauvres en santé

Sur l'invitation de la Mutualité Saint-Michel, nous nous sommes réunis à Anderlecht avec les militants des organisations du MOC pour écouter Peter Verduyckt, chercheur à l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Grâce à un travail rigoureux d'analyse de données, il a mis en évidence que c'est dans les communes les plus pauvres que l'état de santé des Bruxellois est le plus mauvais. Il a donné des chiffres choquants : le taux de mortalité néonatale est 3 fois plus élevé dans les ménages sans revenus, l'espérance de vie est inférieure de 5 ans à Molenbeek par rapport à Woluwé-St-Pierre, il y a nettement moins de médecins par habitant dans les communes pauvres, etc. Le mot qui décrit le mieux la situation qu'il a expliquée est « inégalités »! Les indicateurs révèlent un cercle vicieux dont les habitants des communes du croissant pauvre sont les victimes : un faible niveau d'éducation dans un marché du travail en crise entraîne plus de difficultés et des revenus plus faibles, du coup les personnes acceptent un logement de moindre qualité dans un environnement moins favorable ce qui a une incidence sur la santé et sur la scolarité des enfants et on refait un tour ! A Anderlecht ou à Molenbeek c'est près de 34% des enfants qui naissent dans un ménage sans revenus, à Woluwé-St-Pierre ils ne sont que 8%. Les cartes montrent très bien les écarts socioéconomiques dans notre région. Le défi consiste à casser ce cercle vicieux pour en libérer les citoyens les plus fragiles. Les communes ont ici un rôle important à jouer à travers leurs politiques sociales, d'enseignement, d'emploi, de logement, etc. Il faut des réponses adaptées basées sur une expertise territoriale.

La commune doit lutter contre l'exclusion

A Bruxelles, un processus était déjà en route dans les sections locales des organisations. L'exercice a consisté à croiser les constats faits par des femmes de la maison mosaïque de Vie Féminine à Laeken, les guestions préparées par les sections locales de la CSC (Centre et Laeken), les revendications portées par Altéo et l'UCP. Les équipes populaires éclaircissent les questions concernant les législations et les politiques de logement, complètent notre connaissance sur des interventions communales possibles. Le représentant de la mutuelle insiste dans la lignée de Vie Féminine, sur l'accessibilité aux soins de santé pour tous (aide médicale urgente, carte médicale) et pointe l'aspect prévention de la santé notamment en matière de logement. Les questions récurrentes pour les travailleur/ses et les personnes précaires, en ce compris les travailleur/ses à faible revenus, sont le logement, l'emploi, la santé. L'infrastructure collective pour la petite enfance à des prix accessibles est également un enjeu essentiel, ainsi que la nécessité d'un soutien réel au parcours d'insertion professionnelle dans un contexte qui, même au niveau local, est frappé par la logique du contrôle et par l'austérité. Les communes peuvent et doivent agir pour renforcer les solidarités et lutter contre l'exclusion.





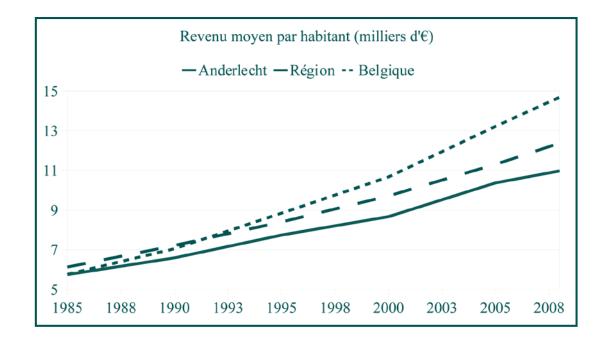
Du bon usage de l'argent public

A Ixelles, nous avons décidé d'aborder les finances publiques (recettes et dépenses), en plus des questions traditionnelles du mouvement ouvrier, parce qu'il faut des moyens pour mener des politiques et que l'endettement de la commune ne cesse d'augmenter. D'où proviennent les recettes et comment sont affectés les moyens ?

Des éléments particuliers à Ixelles sont mis en avant, comme son taux de logements à finalité sociale qui est de seulement 5,39%, le plus bas des 19 communes bruxelloises. Ixelles devrait mener une politique particulièrement active en matière de logement pour atteindre l'objectif de 15% de logements publics à finalité sociale pour 2020. Les investissements devraient avoisiner les 60 millions/an alors que le budget n'est que de 5,3 millions euros/an, en ce compris l'entretien et la rénovation des logements existants. Où trouver les moyens sans approfondir l'endettement ? Et comment dépenser utilement l'argent quand il est disponible ? Alors que la précarité augmente, les dépenses des aides médicopharmaceutiques ont diminué ces dernières années. Jusqu'en avril 2010, la carte médicale était délivrée à tout Ixellois ayant des ressources inférieures à une fois et demie le revenu d'intégration sociale.

En 2006, il y avait 2.143 dossiers pour la carte médicale, en 2011 plus que 1.027. Entre temps, le CPAS a changé les règles estimant qu'avec 11 euros par jour, une fois le loyer et les charges payées, une personne avait suffisamment d'argent pour vivre et payer ses soins de santé. Pourtant si les subsides alloués par le fédéral ne sont pas dépensés, ils seront diminués l'année suivante. Et le bien-être de la population d'Ixelles s'en trouvera affecté.

Rendez-vous aux rencontres avec les candidats pour poursuivre ces débats.





LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE. QUELS BUDGETS POUR QUELLE ÉGALITÉ?

Par Marcela de la PEÑA, Le Monde selon les femmes

es politiques publiques doivent viser le bien-être et le développement de la population y compris l'égalité des sexes, en tenant compte de ce que la CEDEF² préconise dans la lutte contre les discriminations. Elles doivent cibler l'amélioration des conditions de vie des femmes et leur donner les opportunités d'action et d'accès aux ressources, en privilégiant celles qui sont vulnérables et en



veillant à la sécurité des personnes, à la lutte contre les violences de genre. Les politiques publiques et les budgets servent-ils à répondre à des besoins immédiats des individus ou servent-ils au renforcement des capacités des femmes à changer leurs rôles et leurs positions à long terme? Est-ce que les mesures et les budgets prévus sont susceptibles de réduire ou de renforcer les inégalités entre les sexes ?

Les budgets publics

Les budgets permettent d'affecter les richesses et ressources disponibles (notamment grâce aux impôts) aux biens et services proposés aux citoyen-ne-s. L'Etat veille également à la stabilité et la régulation de l'activité économique du pays, attribue les subsides, etc. Un budget est donc la traduction en chiffres d'un projet économique et social reflétant des intentions politiques et des priorités sociales qui s'expriment dans les actions mises en place. Par exemple, quand on vote une loi pour l'égalité, mais qu'on ne fait rien au niveau du budget, cela veut dire que ce n'est pas une réelle priorité. En Belgique, la loi de 2007 sur le Gender Mainstreaming offre le cadre légal pour intégrer le genre dans tous les services fédéraux, incluant la budgétisation sensible au genre. Au niveau de la Région Bruxelles-Capitale l'ordonnance du 13 avril 2012 sur le Gendermainstreaming valide les décisions prises lors des Conférences mondiales sur les Femmes (notamment en 1994 à Pékin).

Dans ce cadre, qu'est ce que la Budgétisation sensible au Genre (BSG)?

C'est la tentative d'analyser un budget en fonction de son impact sur les hommes et sur les femmes, en tenant en compte de leurs rôles, leurs besoins et leurs relations au sein de la société ³. Il s'agit d'analyser

les contributions des unes et des autres, qu'elles soient visibles et rémunérées ou pas. Cette analyse permet l'opérationnalisation du genre dans les politiques et une plus grande transparence de gestion, ainsi que le renforcement des "4 E": efficacité, efficience, égalité et équité dans la gestion des ressources. Les questions à se poser : A quels besoins pratiques ou intérêts stratégiques répond le budget?

A quelles politiques, activités et résultats correspond le budget? Quel est l'impact sur les relations entre les femmes et les hommes? A quel niveau se situe la participation et l'apport des citoyen-ne-s et comment sont formulées les politiques, de leur élaboration à leur évaluation? Pour faire une analyse des budgets, il est indispensable d'avoir des statistiques sexo-spécifiques. Ces données ne sont pas toujours récoltées et disponibles. Les budgets sensibles au genre ne sont pas des budgets séparés pour les femmes. Ce n'est pas une compilation de données sur des mesures et des crédits destinés aux femmes. Il ne s'agit pas non plus de dire qu'il faut des arbitrages, entre les intérêts des hommes et des femmes mais bien qu'une politique publique, c'est pour tous et toutes. Cela n'implique pas non plus automatiquement d'augmenter les budgets. Parfois il s'agit seulement de réallouer des budgets en fonction d'autres priorités.

Méthodologies

Beaucoup de méthodologies existent pour appliquer une BSG. Une des orientations de la BSG est d'axer le budget sur les résultats à atteindre et non plus sur les activités à mener. Cela permet un autre regard sur les politiques et les budgets. L'analyse peut se faire à moyen ou long terme, porter sur le budget de fonctionnement ou sur les investissements. Il s'agit d'analyser les dépenses consenties mais aussi les recettes, c'est-à-dire d'où provient l'argent (impôts, taxes, etc.), Quels sont les principes idéologiques qui sous-tendent les dépenses ? Et quelle est la contribution des hommes et des femmes à ces recettes ?

Résultats des BSG

Analyser le budget permet également de renforcer sa compréhension et sa réappropriation par les citoyen-nes en montrant que le budget n'est pas réservé aux expert-e-s. Cela induit également une plus grande responsabilisation des politiques et augmente la prise de conscience sur les impacts différenciés des politiques sur les hommes et les femmes. On peut aussi voir les incohérences en termes de priorités annoncées et de priorités réelles.



Expériences de BSG

En 1984, l'Australie est le premier pays à analyser l'impact de la distribution selon le genre des dépenses de l'Etat. En 1995, l'Afrique du Sud est le second. Un groupe d'ONGs et de femmes parlementaires en ont ressorti un plaidoyer. Plusieurs pays du Nord et du Sud, presque 200, ont des expériences très diverses à différents niveaux (national, régional, communal) sur la BSG (Maroc, Tanzanie, Pérou, Autriche, etc). Les expériences plus réussies sont celles où la société civile participe.

Bâle (Suisse): Analyse comparée des dépenses publiques et dépenses privées

A Bâle, le parlement de la ville a financé une étude visant à analyser le budget en fonction des dépenses consenties dans le domaine des soins aux personnes. L'étude mettait en rapport dépenses publiques et dépenses au niveau du foyer en termes de services aux personnes, l'économie du soin et les activités bénévoles. Il en ressort que le travail fourni par les femmes représente le même montant que celui alloué aux services proposés par la ville. Ces résultats permettent de reconsidérer la part de travail effectuée au sein des ménages et d'évaluer la valeur qu'aurait celui-ci s'il devait être payé en fonction des valeurs marchandes. Ce calcul est une estimation, mais il permet de prendre en compte le rôle des femmes dans l'économie et la valeur de ce travail invisible. Cela sert également à montrer que les politiques publiques ne répondent pas toujours aux besoins. Certaines réallocations ont été effectuées pour augmenter le nombre de crèches, de structures d'encadrement, de services publics. Il s'agissait de redéfinir les choix politiques pour qu'avec une même somme, on puisse contribuer à l'égalité.

Italie: approche basée sur les capacités

Une autre méthodologie, très positive car la population y participe pleinement, est celle des capacités, utilisée dans plusieurs villes d'Italie. Elle analyse la manière dont les services publics ciblent les besoins de la population et la manière dont les communes répondent aux besoins nécessaires pour renforcer les capacités et le bien-être des citoyens. Les capacités/besoins sont donc mis en parallèle avec les services publics proposés. On voit ici que l'on change de logique: on part des citoyens pour élaborer un budget, et allouer les ressources en fonction des capacités que l'on veut développer.

Bruxelles : le budget des actions contre les violences conjugales

A Bruxelles, entre 2010 et 2011 le Monde selon les femmes a mis en place une initiative de BGS avec Vie Féminine: "Les femmes s'intéresent aux finances publiques". Ce projet est centré sur les politiques de lutte contre les violences conjugales dans la Région et analyse la manière dont les politiques sont articulées aux budgets. Nous avons fait l'analyse du cadre institutionnel et des acteurs hôpitaux, police, centres d'accueil, etc. Des formations et des exercices sur le budget ont été proposés et des entretiens ont été menés avec des expert-e-s et des politicien-ne-s.

On a ainsi analysé le budget de la région, et les différentes lignes budgétaires allouées à la lutte contre la violence. Les politiques régionales ciblent-elles le changement des rapports de genre pour que les violences ne se répètent pas, ou ne visent-elles que les besoins immédiats? Sur base de cette analyse, un cahier de revendications a été élaboré pour interpeller les politiques.

Bolivie : Critères d'égalité dans l'attribution des subsides

En Bolivie, une association analyse l'impact des différents budgets sur les hommes et les femmes. Quel était le budget alloué aux actions centrées sur les femmes qui sont exclues ou désavantagées? Le pourcentage du budget investi dans ce qu'on appelle la coresponsabilité sociale dans les soins aux enfants et le care? Ils ont ensuite calculé le pourcentage d'investissement par rapport au budget global, ce qui a permis de faire une cartographie des investissements, les classant selon leur degré d'action pour l'égalité. Ce classement a servi à interpeller les communes.

Quelques pas sont indispensables pour un processus de BSG: collecte des données désagrégées par sexe et des données sur l'emploi du temps; sensibilisation des décideurs politiques et des fonctionnaires du budget et de la planification; formation et renforcement des capacités en genre; Institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre; analyse d'impact selon le genre des recettes et des dépenses existantes; associer les résultats de l'analyse d'impact selon le genre avec les politiques; augmenter le nombre de femmes impliquées dans la prise de décision concernant le budget.

Pour plus d'informations : marcela@mondefemmes.org

Bibliographie

- "L'égalité dans les budgets : pour une mise en oeuvre pratique : Manuel" Sheila Quinn, Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques. Conseil de l'Europe. Avril 2009.
- Guide pratique et manuel de formation sur BSG et santé en matière de reproduction (Fnuap) 2008.
- Présentations BSG, 2009-2012, Marcela de la Peña, Le Monde selon les femmes.



Parlemant des femmes, Bxl 8 mars 2012. Ph. Danièle Huet «le Monde selon les Femmes»

- Depuis 2009 Le Monde selon les femmes forme et appuie des processus de budgétisation sensible au genre des associations.
- 2. Convention contre tout type de discrimination envers les femmes,1979
- 3. Rhonda Sharp



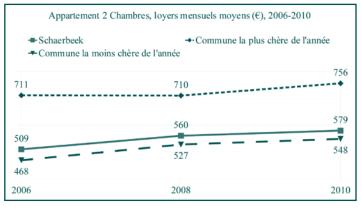
DES COMMUNES AU SERVICE DU DROIT AU LOGEMENT DÉCENT

Par Thibaud DE MENTEN, Equipes Populaires

Face au manque structurellement criant de logements à loyers sociaux ou conventionnés dans notre Région et à leur inégale répartition territoriale (de 4 à 18% selon les communes), chacune d'entre elles doit tout d'abord se doter d'un plan permettant de porter la part de tels logements à 15% de leur parc total.

Plus de logements à loyer modéré

Pour ce faire, les communes disposent de plusieurs leviers. Celles d'entre les communes dont le parc social est particulièrement faible (Ixelles, Saint-Gilles, Uccle, Woluwe Saint-Lambert, Forest, Auderghem, Etterbeek, Jette et Koekelberg) doivent tout d'abord activement collaborer (et non pas mettre des freins) à la concrétisation des objectifs régionaux en matière d'extension du parc social. Elles peuvent également favoriser le développement des agences immobilières sociales (AIS) de différentes manières. Elles peuvent faire connaître ce mécanisme auprès des petits propriétaires bailleurs actifs sur leur territoire, en mettant notamment en évidence l'ensemble des aides financières accordées à ces bailleurs : réductions fiscales, primes à la rénovation et majoration des primes énergie. Cette promotion active pourra être portée par les AIS ellesmêmes mais aussi par les prochaines maisons locales de l'énergie chargées de conseiller les bruxellois à la rénovation énergétique de leur logement. Cependant, le caractère volontaire de la démarche du bailleur limite la portée d'une telle politique incitative, en particulier dans les quartiers de la seconde couronne où les propriétaires devront renoncer à une partie du loyer qu'ils pourraient obtenir s'ils mettaient eux-mêmes leur logement en location. Actuellement, la grille de loyer de référence utilisée par les AIS ne tient pas compte des loyers pratiqués dans le quartier. Le système est donc moins attractif dans les quartiers plus aisés. La grille ne prend pas non plus en compte la performance énergétique des logements, qui a pourtant une influence considérable sur la facture de chauffage. Les communes qui souhaiteraient contribuer à lever ces deux défauts de la grille de loyer utilisée par les AIS peuvent se joindre au MOC pour plaider un tel changement au niveau régional.



Stop aux logements vides

Mais il est également souhaitable d'organiser la promotion de logements à loyers conventionnés par l'une ou l'autre voie plus coercitive, à savoir la lutte contre l'insalubrité et la vacance immobilière. Des logements vides ou insalubres dont le propriétaire n'effectuerait pas les travaux ou ne mettrait pas fin à l'inoccupation dans les délais requis, peuvent en effet utilement être rénovés et confiés en gestion à une AIS, en s'inspirant notamment de la politique menée par Bruxelles-ville en la matière. Il conviendra surtout d'actionner le droit de gestion publique dont le parlement bruxellois a récemment adapté les modalités pour le rendre concrètement applicable par les communes. Egalement appelé droit de réquisition douce, ce mécanisme permet à une commune de rénover et de mettre en location à des loyers sociaux des logements laissés vides par des propriétaires soit récalcitrants, soit financièrement incapables de les remettre en état. Dans bien des cas, seule la menace d'exercer ce droit de gestion suffit à convaincre le propriétaire de céder la gestion de son bien à une AIS. Bref, les outils légaux et économiques pour lutter contre la vacance immobilière ont été mis en place par la Région et permettent d'augmenter le parc de logements à loyers sociaux ou conventionnés. Il serait tout simplement inacceptable et irrespectueux (tant vis-à-vis des citoyens que vis-à-vis du travail de leurs élus régionaux) que les communes n'en fassent pas usage!

Par ailleurs, les communes qui sont elles-mêmes (ou par le biais de leur CPAS) propriétaires d'un parc de logement, veilleront à le socialiser, c'est-à-dire à y loger prioritairement des ménages à faibles revenus, en actionnant le dispositif d'allocation loyer mis en place par la Région et actuellement très peu utilisé. Il est vrai que l'intégration d'un critère de quartier et de qualité énergétique dans la grille de loyer utilisée pour ouvrir le droit à l'allocation loyer en rendrait l'usage moins pénalisant pour les finances communales. Ici aussi, les communes peuvent se joindre au MOC pour plaider de telles adaptations au niveau régional.

Des loyers en lien avec la qualité du logement

Enfin et peut-être surtout, les communes pourraient également contribuer à la lutte contre l'existence de loyers particulièrement démesurés au regard de la qualité de certains logements. Certains bailleurs peu scrupuleux profitent en effet du manque de logement pour augmenter le loyer demandé, sans que cette augmentation ne corresponde à des investissements dans le logement. Pour ce faire les communes pourront contribuer à la mise en place d'une commission paritaire locative, composée de représentants des bailleurs et des locataires, et chargée de remettre un avis sur l'adéquation du loyer à la qualité du logement, qui aura pu être préalablement évaluée

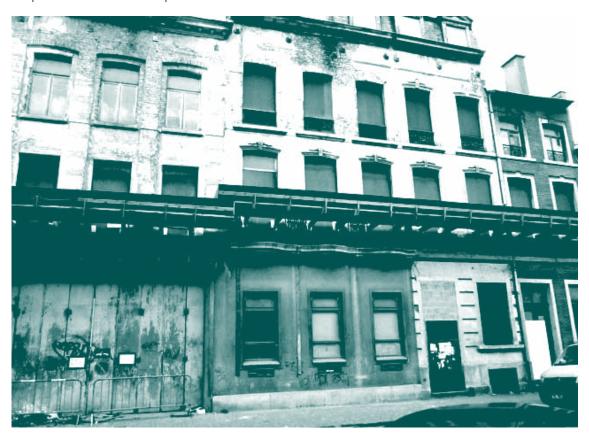


par les maisons locales de l'énergie, sur demande d'un locataire désireux de limiter l'ampleur croissante de sa facture de chauffage. La mise en place de telles commissions paritaires locatives au niveau communal permettrait également de remplir un rôle de médiation autour des trop nombreux conflits locatifs qui encombrent de plus en plus une justice de paix en manque de moyens. La mise en place d'une telle dynamique locale permettra de nourrir et de faire avancer constructivement le projet régional d'objectivation des loyers et, nous l'espérons, l'extension du mécanisme d'allocation-loyer aux bailleurs privés qui se conformeraient à une grille de référence telle que progressivement enrichie des avis formulés par les commissions paritaires locatives.

Baisser les factures énergétiques

Enfin, vu qu'un logement décent, c'est un logement chauffé les communes veilleront à mettre en place les dispositifs qui permettront de garantir le droit à l'énergie pour tous. Les communes pourront notamment s'appuyer sur les maisons de l'énergie en ciblant leur action sur les logements équipés de limiteurs de puissance et sur les quartiers dont le bâti est particulièrement vétuste.

Les communes pourront renforcer la dimension de rénovation énergétique dans les actions menées dans le cadre des contrats de quartier. Elles pourront enfin s'appuyer sur l'expertise que SIBELGA commence à développer en matière de cogénération (production décentralisée d'électricité et de chaleur) et de réseaux de chaleur afin de déployer de telles techniques porteuses d'avenir dans de tels quartiers. Déployer de tels projets concrets permettra de limiter les besoins en chaleur, de réduire les gaz à effet de serre et de fournir de la chaleur à un prix particulièrement avantageux. Ce faisant, de tels projets contribueront à renforcer l'expertise d'acteurs publics locaux et régionaux dans de tels domaines et les placeront en position de force pour devenir les principaux opérateurs des objectifs ambitieux qui nous sont progressivement imposés par l'Europe en matière d'économie d'énergie.



Immeubles vides

ALTÉO ET U(P, DEUX MOUVEMENTS EN MARCHE VERS UNE POLITIQUE COMMUNALE SOLIDAIRE

par Johanna BULTOT, UCP et Julie BAROZZINI, Altéo





Durant les mois de mai et juin l'UCP, mouvement social des aînés et Altéo, mouvement de personnes malades valides et handicapées se sont attelés à l'élaboration et à la priorisation de leurs revendications en vue des élections communales. Deux publics et deux méthodologies différentes mais un point commun : donner la voix à un public qui vit un risque de marginalisation.

Comment les actions se sont-elles organisées?

L'UCP a suscité des rencontres dans différentes communes de la région Bruxelles-Capitale (Saint-Gilles, Forest, Jette, Ganshoren, Koekelberg, Bruxelles). L'objectif de ces rencontres était de recueillir la parole des aînés, d'échanger, de réfléchir à ce qui est bien ou moins bien organisé autour de soi. Ce sont plus de 50 personnes qui ont pu s'exprimer, échanger sur des thèmes tels que la mobilité, l'hébergement, le soutien à la vie associative, l'aménagement du territoire, la culture et les loisirs ou encore les services de proximité.

Altéo, de son côté, a mis en place 3 journées de réflexion et d'échanges entre membres des différentes communes et régions sur les matières communales ayant un impact sur les personnes malades ou handicapées. Ces rencontres thématiques ont eu pour objectif de déterminer les revendications d'Altéo à l'égard des communes et de définir le message qu'Altéo allait porter auprès des candidats des partis politiques pendant la campagne électorale et auprès des nouveaux élus après les élections.

Que retenir de ces rencontres?

Les participants à ces rencontres connaissent bien les réalités de leur commune, ils ont des choses à dire, des choses à proposer aussi. Les thèmes abordés ont été diversifiés et spécifiques à chaque public. Néanmoins, la mobilité, l'aménagement du territoire, l'hébergement sont des thèmes qui ressortent de manière prépondérante tant chez les personnes handicapées et malades que les chez les seniors.

Outre ces points communs on peut relever quelques exemples spécifiques du côté de l'UCP: A Koekelberg, les discussions ont aussi porté sur comment faire pour que l'esprit CRACS (Citoyen Responsable Actif Critique et Solidaire) puisse se propager; à Jette, on souhaiterait pouvoir disposer de structures d'accueil pour les aînés (comme des centres de jour) et pourquoi pas rêver d'une nouvelle salle des fêtes accessible au secteur associatif; A Forest encore on regrette la longue durée des travaux publics; A Ganshoren, on s'inquiète de l'arrivée

du RER; on souhaiterait que la population puisse être entendue. Du côté d'Altéo, les discussions menées ont donné lieu à la mise en avant de 8 priorités traduites en objectifs:

- Agir pour que les lieux soient accessibles à toutes et tous ;
- 2 Permettre à tous les citoyens de participer effectivement à la vie de la commune ;
- Ouvrir les activités préscolaires, scolaires et extrascolaires aux enfants et aux jeunes ayant un handicap ou une maladie;
- 4. Participer activement à une politique d'emploi incluant les personnes handicapées ou malades ;
- 5. Permettre à chaque citoyen de pouvoir se déplacer en toute autonomie ;
- 6. Renforcer les services d'aide aux personnes ;
- 7. Rendre les activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles aux personnes handicapées ou malades ;
- 8. Renforcer l'accessibilité du logement pour tous.

Est-ce parce que l'on aborde un problème que l'on trouvera une solution? Non bien sûr, mais la démarche est lancée, au détour de discussions communes, l'envie de faire changer les choses peut naître et l'envie de croire que c'est possible n'est pas loin.

Et après?

Du côté de l'UCP, des cahiers de revendications, élaborés sur base des rencontres, seront remis aux communes.

Chez Altéo, la synthèse des discussions et l'élaboration des revendications ont été faites sous la forme d'un plan d'action reprenant les 8 objectifs précités. Ces objectifs généraux ont été ensuite déclinés en actions concrètes. Par exemple : « Lorsqu'il y a des travaux sur la voie publique, contrôler sur place qu'il y ait un cheminement alternatif accessible et sécurisé et que la remise à neuf se fasse selon le Règlement Régional d'Urbanisme ».

En septembre, des rencontres avec les candidats seront organisées par les associations partenaires du MOC. Les candidats aux élections seront invités à répondre aux questions des citoyens. Cela permettra aux participants de voter en connaissance de cause et par la suite d'interpeller les élus sur leurs engagements.



Le projet « aînés causent communes » ainsi que le « Plan d'action d'Altéo en vue des élections communales » ne se terminent pas après les élections; en fait ils ne font que commencer car c'est là que l'action citoyenne pourra prendre tout son sens.

«Ca ne changera rien!»

Il y a une chose qui est absolument certaine, c'est que si on ne s'exprime pas, rien ne bougera! L'exercice de la citoyenneté active est un exercice difficile, qui demande du temps, de l'accompagnement, de la volonté. Le fait de se lancer dans une telle aventure, au sein de mouvements sociaux qui sont reconnus dans la sphère publique et politique peut aider, d'autant plus que ces mouvements ne sont pas seuls puisqu'ils font partie d'un réseau (Mutualité Chrétienne, MOC, ...). Ensemble, on est toujours plus forts!

Des initiatives citoyennes positives

A Forest, la commune a décidé d'organiser des ramassages le jour des élections pour permettre aux personnes à mobilité réduite de voter. Un courrier a été envoyé à toutes les maisons de repos afin de les sensibiliser au fait que leur résidents doivent avoir la possibilité d'exprimer leur vote.

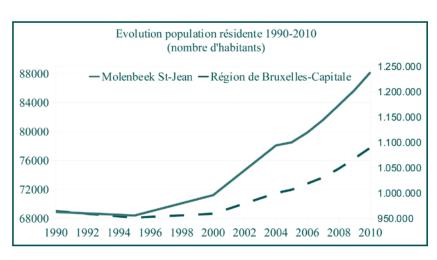
Les membres de la commission lieux de vie UCP — Bruxelles ont décidé de créer une équipe de volontaires assesseurs — parce que c'est bien de revendiquer mais il faut aussi proposer son aide aux communes quand on constate qu'elles sont en difficulté (les assesseurs ne se bousculent pas au portillon des communes le jour des élections).

Concrètement

Nos cahiers de revendications sont consultables sur nos sites respectifs ou par courrier sur simple demande. Une étude reprenant l'ensemble des actions menées par l'UCP sortira en septembre. Des rencontres publiques avec les candidats sont organisées par le CIEP-MOC.

N'hésitez pas à participer aux consultations des citoyens organisées par les communes, participer aux débats des conseils communaux, rejoindre un mouvement dont les valeurs vous sont proches, à vous y engager d'une manière ou d'une autre.

UCP, tél 02 501 58 12 <u>www.ucp-bruxelles.be</u> Altéo, tél 02 501 58 16 <u>www.alteoasbl.be</u>



LA JOC EN CAMPAGNE CONTRE LE POPULISME ET L'EXTRÊME-DROITE

par Thomas ENGLERT et Jalil BOURHIDANE JOC Bruxelles

« Chez la population marocaine en Belgique par exemple, le taux de mariage consanguin est évalué à 51% ». C'est une phrase du texte de congrès du Parti Populaire (PP) dans le chapitre « Pourquoi l'immigration incontrôlée a des conséquences sur la santé publique ». Le texte nomme ensuite un certain nombre de maladies « terrifiantes » dues à la consanguinité. Dans le même texte, on retrouve les arguments des partis d'extrême-droite et populistes, comme le rapprochement entre l'immigration et la délinquance ou encore le danger que représenterait la culture « étrangère » pour la démocratie, sans oublier les arguments de type socio-économiques, comme la priorité nationale au logement et à l'emploi.

Malgré les thèses nauséabondes portées par le Parti Populaire, ce parti n'est vu comme un danger ni par les partis traditionnels, ni par la presse. Aucun cordon sanitaire n'a été mis en place, comme c'est le cas pour le Vlaams Belang. En juin dernier, la JOC et les Jeunes FGTB ont manifesté en opposition à une manifestation organisée par le PP qui profitait de l'épiphénomène de Sharia4Belgium pour stigmatiser toute la population d'origine musulmane. Pour la JOC, toutes ces organisations (le PP, Nation et Sharia for Belgium) véhiculent des idées d'extrême-droite, de peur et de division.

Le PP n'en est pas à son coup d'essai. Il avait organisé une manifestation à Liège sous le couvert d'une association appelée « Vigies », qui regroupe des cadres de l'extrême-droite belge. Lors de cette action, les fascistes ont réagi à notre opposition antifasciste en scandant des slogans racistes et en faisant le salut nazi. Pour la seconde manifestation, qui s'est déroulée à Bruxelles, le PP ne s'est pas officiellement solidarisé avec le groupuscule d'extrême-droite « Nation », mais il ne l'a pas exclu de la manifestation. A la fin de cette manifestation, le vice-président du PP s'est réjoui de la répression qu'ont subi les manifestants antifascistes. Le PP a accusé le MOC d'antisémitisme et la JOC d'organisation non démocratique et antisémite.

La crise économique et la montée des partis fascistes et fascisants

En période de crise, les mouvements fascisants et racistes se nourrissent du désespoir et de la misère sociale pour diviser les travailleurs. Ainsi la crise économique et politique de l'entre-deux-guerres accoucha de systèmes fascistes et racistes en Allemagne, en Italie ou en Espagne qui ont conduit le monde à la guerre. Du Front National français au Parti pour la liberté aux Pays-Bas en passant par le Parti National Démocrate en Allemagne ou l'Union Démocratique du Centre en Suisse, regroupée autour de l'islamophobie, l'extrême-droite européenne remplace le concept de race par celui d'ethnie

et de culture afin de se présenter comme fréquentable. Le Parti Populaire a la volonté de s'inscrire dans cette « famille ».

L'analyse « classique » de ces mouvements met en évidence une perte de repères de la population européenne. Les exemples de la Grèce et de l'Angleterre, deux pays où l'austérité a été particulièrement agressive, indiquent pourtant que c'est la détérioration des conditions de vie qui cause le désespoir et qui nourrit ainsi la peur et la haine. Cette absence de perspectives pour le futur est renforcée par la méfiance envers les institutions traditionnelles. Ainsi selon le centre britannique Démos, seuls 20 % des membres de mouvements d'extrême-droite affirment faire confiance à leur gouvernement et seulement 30% font confiance au système judiciaire.

Le British National Party (BNP) et la English Defense League (EDL), deux mouvements anglais extrêmement racistes et violents, sont bien caractéristiques de cette extrême droite en pleine expansion. Le BNP parle du « meurtre planifié des nations européennes » par des migrants qui seraient envoyés en Europe pour y créer « l'Eurabia ». Ils ont remplacé la notion de complot sioniste international par celle du terrorisme islamique supposé des migrants. L'EDL essaye régulièrement d'attaquer les quartiers populaires des villes anglaises. Ce type de violence envers les populations immigrées et homosexuelles commence à se multiplier en Belgique. Des occupations de sans-papiers ont été attaquées par des Skinheads. Un meeting de militants de gauche a été attaqué sur le campus de l'université d'Anvers. La relation entre le BNP et l'EDL n'est pas sans rappeler celle entre le PP et Nation.

Le Front National français est un cas d'école. Dans son discours suite au premier tour de l'élection présidentielle, Marine Le Pen affirme que le FN est désormais le centre de gravité de la politique française. Pourtant, ce parti ne cesse de désigner tous les musulmans comme des terroristes infiltrés en France pour y amener la Sharia. L'opération de communication est plus subtile que celle du BNP mais l'idéologie est la même. Modrikamen affirme, dans Le Soir du 18 août 2011, être séduit par Marine Le Pen et vouloir suivre son exemple.

La Grèce est un exemple frappant de la manière dont la dégradation de la situation économique alimente les organisations d'extrême droite. L'organisation ouvertement néo-nazie Aube Dorée n'existait quasiment pas il y a quelques années. Aujourd'hui elle est entrée au parlement grec et terrorise des quartiers entiers à Athènes, où elle aurait déjà assassiné plusieurs migrants. C'est seulement grâce à la très large mobilisation de la gauche anti-mémorandum



(notamment Syriza), qui offre des perspectives de résistance aux Grecs, que l'avancée de ces mouvements est combattue. De leur coté, le PASOK (socialistes) et la droite de Nouvelle Démocratie n'ont pas hésité à s'allier avec la formation d'extrême droite LAOS pour faire passer l'austérité.

Diviser pour mieux régner

Pendant que les partis d'extrême droite alimentent la haine des travailleurs les uns envers les autres en fonction de leur couleur ou de leur religion, les enjeux socio-économiques sont relégués au second plan. Ces conflits racistes nuisent en réalité à tous les travailleurs. Le sociologue américain Al Szymanski a montré que plus la population immigrée dans une région était importante et mieux elle était payée, plus les salaires de la population autochtone étaient élevés. Le sociologue a été plus loin et a montré qu'en réalité c'est l'opposition des travailleurs entre eux qui diminue le niveau de vie de tous et non l'inverse. Ainsi alors qu'il se présente comme populaire, le PP défend des mesures socio-économiques de droite très dure (limitation des allocations et du droit de grève, augmentation de l'âge de la retraite,...). Comme ses frères européens, le PP est un des meilleurs chiens de garde des élites qu'il prétend dénoncer. Son discours d'exclusion et de division doit être combattu par l'unité de tous les travailleurs.

L'un des dangers de la crise du capitalisme est la récupération d'une partie du discours d'extrême droite par un certain nombre d'élus politiques des partis traditionnels. La stigmatisation des immigrés, des jeunes, des chômeurs, des syndicalistes, devient de plus en plus banale et divise les travailleurs face aux attaques très violentes du système financier. Le discours ultra-sécuritaire a largement contaminé au delà de la droite traditionnelle. La JOC lance donc une campagne antifasciste de longue haleine, qui s'attaquera dès les prochaines élections communales aux partis d'extrême droite, mais aussi aux discours de peur, de stigmatisation et au tout sécuritaire qui sont aujourd'hui banalisés. Il s'agira de porter les revendications historiques du mouvement ouvrier sur la question de l'emploi, du logement, de la défense du droit de grève et de l'unité dans la lutte. C'est dans cette lutte que nous combattrons l'extrême droite et ses propositions. NO PASARAN!

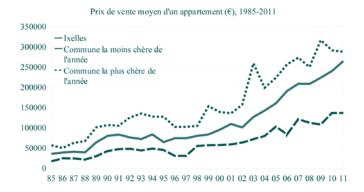


Thomas IOC

PRAS DÉMOGRAPHIQUE, CLASH DÉMOCRATIQUE

Carte blanche parue dans le Soir du 12 juillet 2012

D'ici 2020, Bruxelles devra héberger 140.000 habitants supplémentaires. Du coup, la Région ouvre certaines zones au logement. Une porte ouverte à la spéculation immobilière, une mauvaise réponse à la question sociale du boom démographique, estiment une série d'associations. Dans Le Soir (pdf), le dossier sur le boom démographique à Bruxelles



Si la croissance démographique à Bruxelles doit se traduire par la transformation des terrains portuaires pourvoyeurs des emplois peu qualifiés de demain en nouveau terrain de chasse pour les promoteurs du logement de luxe d'aujourd'hui, alors c'est que nous n'en aurons pas su traduire les véritables enjeux. Réduire la démographie à la production de tels logements, c'est aussi réduire la dimension démocratique de la ville et, pour finir, en évincer encore davantage les plus faibles d'entre nous.

La région de Bruxelles-Capitale fait face à une crise du logement sans précédent. Cette crise, accentuée par une croissance démographique importante, justifie aux yeux du gouvernement bruxellois de modifier en urgence le plan qui définit les affectations du sol (PRAS). Ce plan indique de façon contraignante les fonctions (logement, école, crèche, parc, bureau, commerce, industrie...) qui peuvent prendre place sur le territoire bruxellois. Le modifier pour autoriser plus de logements semble, a priori, une décision pleine de bon sens pour répondre à la crise actuelle. Et pourtant, cette décision pourrait bien ne faire qu'aggraver la situation ...

Se basant sur une étude préparatoire affirmant la capacité insuffisante du territoire pour répondre à la crise du logement, le gouvernement veut modifier le PRAS afin d'autoriser une proportion de logements plus importante, soit dans des zones où celui-ci était déjà autorisé (les zones de bureaux, par exemple), soit dans des zones où il était quasiment interdit car considéré comme peu compatible avec les activités autorisées, essentiellement dans les zones d'industrie urbaine.

Parée d'un verni de rationalité, la démarche interroge à plusieurs niveaux. Premièrement, celui du respect des principes élémentaires de la démocratie. Le projet de modification du PRAS a été élaboré en excluant la participation de la société civile et des habitants alors même qu'un processus parallèle d'élaboration du plan chargé de dresser les grandes lignes de développement de la Région (le PRDD) est en cours. Le bon sens comme le cadre légal imposent pourtant que le PRDD, projet de ville, ait la primauté et vienne avant toute modification du PRAS, outil réglementaire aidant à la mise en oeuvre du projet de ville.

Autres violations des préceptes démocratiques : le manque d'accès à l'information (l'étude préparatoire sur le potentiel du foncier existant n'a jamais été rendue publique malgré les demandes répétées), le manque d'objectivation des hypothèses retenues (quelle est la composition sociologique de la croissance



Les canaux de Bruxelles, pour une ville plus durable



démographique ?) ou simplement le peu de temps laissé à la société civile pour analyser un projet complexe présenté à l'enquête publique du 15 mai au 13 juillet, dans une période extrêmement chargée pour tous et empiétant en partie sur la période estivale.

Ensuite, sur le fond. Les mesures proposées dans le PRAS vont favoriser dans une large majorité des cas la construction de logements privés inaccessibles tant aux Bruxellois moyens qu'aux nouveaux habitants conjecturés par les démographes. En effet, les trois quarts de la croissance démographique sont le fait de la natalité dans les quartiers populaires et des migrations dites « économiques », bref, des nouveaux habitants pauvres. Or les changements d'affectation concernent des terrains appartenant en grande partie au secteur privé, sans qu'aucun levier ne soit mis en place pour lui imposer la construction de logements financièrement accessibles à ces habitants.

Par ailleurs, au nom de l'augmentation de l'offre de logements, qui risque bien d'être inadaptée, le projet de PRAS met en péril la fonction économique. Selon la Société régionale de développement bruxelloise (SDRB), la moitié des entreprises qui cherchent à s'implanter ou à se maintenir sur le territoire bruxellois ont des activités incompatibles avec le logement. Les activités productives sont aujourd'hui déconsidérées par de nombreux mandataires politiques qui jugent anachronique leur présence au coeur de la ville. Pourtant, à l'aube d'une crise énergétique sans précédent, la ville aura besoin à court terme de zones dédiées à la relocalisation d'activités productives au service de la ville, lesquelles ne sont pas toujours compatibles avec du logement, surtout s'il est «haut de gamme». Les terres mises ainsi en péril bordent pour l'essentiel le canal et ses quartiers populaires. Or les activités qui y sont ou qui pourraient opportunément s'y implanter créeraient notamment de l'emploi peu qualifié pour les habitants de ces quartiers. Elles pourraient, en outre, tirer parti de la voie d'eau pour acheminer biens et matières premières et soulager nos voiries de nombreux camions.

Le projet de PRAS tire explicitement un trait sur ce potentiel pour ouvrir la voie aux promoteurs immobiliers. Certains terrains industriels se négocient depuis quelques mois à des prix tirés vers le haut par les potentielles plus-values à réaliser. Or rien à ce stade de la procédure n'est prévu pour capter dès aujourd'hui les plus-values ainsi générées par les changements d'affectation annoncés.

L'ouverture des zones d'équipement à la fonction logement sans restriction est très préoccupante. Le manque d'équipements de proximité (principalement des écoles et des crèches) est déjà criant aujourd'hui. Or cette nouvelle disposition va relancer une tentation importante sur des zones jusqu'alors relativement préservées de la spéculation immobilière et est en contradiction avec le 3e motif du gouvernement d'adapter le PRAS.

Considérant l'ampleur des enjeux, les organisations signataires demandent le report de l'examen de ce projet après un large débat public à organiser dans le cadre d'une enquête publique de minimum 6 mois autour du futur projet de PRDD. Elles réclament qu'un système de captation des plus-values générées par les projets facilités par une éventuelle modification du PRAS soient mises en place avant toute adoption du texte et que ces plus-values servent à augmenter substantiellement le nombre de logements à caractère social. Elles réclament l'accès sans restriction à toutes les études financées par les pouvoirs publics et susceptibles d'éclairer les citoyens, et notamment celles qui objectivent la croissance démographique et les besoins qu'elle engendre tant en matière d'équipements de proximité (écoles, crèches, parcs publics,...) qu'en matière de types de logements (petits ou grands, sociaux, conventionnés ou libres).

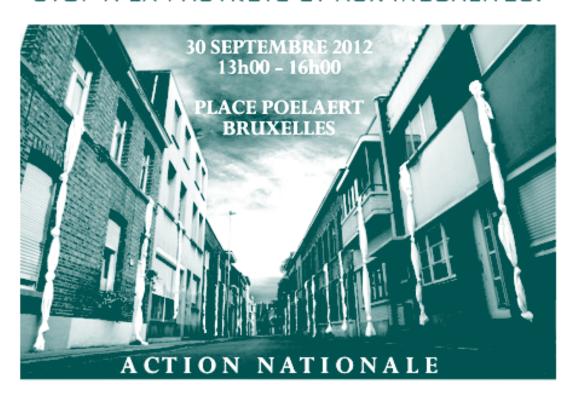
Il faut donner une nouvelle orientation à ce PRAS qui, tout en prenant en considération la contrainte démographique actuelle, travaille à proposer des solutions intégrant un projet de ville plus solidaire, développant des formes plus localisées de l'économie et plus respectueuses de l'environnement.

Si rien ne vient brider ce PRAS, les pauvres s'entasseront encore un peu plus dans les logements délabrés de certains quartiers tandis que la clientèle internationale pourra bénéficier d'un pied-à-terre agréable avec vue sur un canal vidé de ses fonctions économique et écologique... La vision de la ville portée par le gouvernement bruxellois mérite plus que le silence assourdissant qui accompagne l'enquête publique en cours.

Signataires: Atelier de recherche et d'action urbaine (ARAU), Bruxelles Fabriques, Inter-Environnement Bruxelles (IEB), Mouvement Ouvrier Chrétien Bruxelles, Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (PICOL), Union de Locataires Anderlecht-Cureghem (ULAC), La Promenade Verte de N-O-Heembeek asbl.

PLATE-FORME POUR LA PROSPÉRITÉ ET CONTRE LES INÉGALITÉS

LA PROSPÉRITÉ EST UN DROIT POUR TOUS! STOP À LA PAUVRETÉ ET AUX INÉGALITÉS!



- POUR DES EMPLOIS DURABLES ET DE QUALITÉ
- POUR DES ALLOCATIONS DÉCENTES LIÉES AU BIEN-ÊTRE
- POUR DES PENSIONS DÉCENTES
- POUR DES DROITS ET SERVICES SOCIAUX RENFORCÉS ET ACCESSIBLES





AGENDA

En vue des élections communales du 14 octobre 2012, le CIEP Bruxelles et les organisations constitutives du MOC vous invitent à des débats citoyens dans plusieurs communes Bruxelloises.

Jeudi 6 septembre à 19h00

« Elections communales - Débat politique » Débat entre citoyens pour préparer les questions aux candidats Lieu : Mutualité St-Michel - Place St-Denis, 48 - 1190 Forest Info : myriam.djegham@mocbxl.be - 02/557 88 38

Lundi 10 septembre de 20h00 à 22h00

« Elections communales - Débat politique » Le CIEP de Schaerbeek s'associe à Démocratie Schaerbeekoise et à d'autres pour organiser un Bazar à débats

Associations et citoyens vont - autour de tables thématiques - questionner les candidats aux élections communales sur leurs programmes

Lieu : Théâtre de la Balsamine -

Av. Félix Marchal, 1 (Place Dailly) - 1030 Schaerbeek Info : marta.humeres@mocbxl.be - 02/557 88 35

Jeudi 20 septembre à 19h00

« Elections communales - Débat politique » Débat entre citoyens et candidats aux élections communales

Lieu : Avenue de Haveskercke, 25 - 1190 Forest Info : myriam.djegham@mocbxl.be - 02/557 88 38

Vendredi 21 septembre de 17h30 à 21h00

« Elections communales - Débat politique » Débat entre citoyens et candidats aux élections communales

Lieu : Centre de services de la CSC - Rue d'Aumale, 11 - 1070 Anderlecht

Info: allaghi@equipespopulaires.be - 02/557 88 52

Lundi 24 septembre à 17h00

« Elections communales - Débat politique »

Débat entre citoyens et candidats aux élections communales

Lieu : Local Centre des Pléiades

Rue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwé St-Lambert Info : marta.humeres@mocbxl.be - 02 /557 88 35

Mardi 25 septembre à 20h00

« Elections communales - Débat politique »

Débat entre citoyens et candidats aux élections communales

Lieu : Rue Mercelis, 38 - 1050 Ixelles

Info : myriam.djegham@mocbxl.be - 02/557 88 38

Mercredi 26 septembre à 19h00

« Elections communales - Débat politique »

Débat entre citoyens et candidats aux élections communales

Lieu : Rue Plétinckx, 19 - 1000 Bruxelles - salle 4 Info : nathanaelle.adam@mocbxl.be - 02/557 88 39

Mercredi 26 septembre de 19h00 à 21h30

« Elections communales - Débat politique » Débat entre citoyens et candidats aux élections communales

Lieu : UP - rue de la Victoire, 26 - 1060 St-Gilles Info : myriam.djegham@mocbxl.be - 02/557 88 38

Mardi 2 octobre de 17h30 à 21h00

« Elections communales - Débat politique »

Débat entre citoyens et candidats aux élections communales

Lieu: Centre de services de la CSC - Rue Uyttenhove, 45-47 - 1090 Jette

Info: allaghi@equipespopulaires.be - 02/557 88 52

Molenbeek — date à préciser : bientôt sur le site internet. Info : allaghiæquipespopulaires.be - 02/557 88 52

Dimanche 30 septembre 2012 de 13h00 - 16h00

A l'appel de la plate-forme pour la prospérité et contre les inégalités ACTION NATIONALE : La prospérité est un droit pour tous !

Stop à la pauvreté et aux inégalités!

Pour des emplois durables et de qualité;

Pour des allocations décentes liées au bien-être ;

Pour des pensions décentes ;

Pour des droits et services sociaux renforcés et accessible.

Place Poelaert — 1000 Bruxelles

Vendredi 5 octobre 2012 (toute la journée)

Journée d'Actualité Politique du CIEP sur : « Le financement des communes »

Débats avec les Présidents de partis.

Info: virginie.delvaux@ciep.be - 02/246 38 40

Le restaurant social la «K-Fête» vous offre la possibilité de vous restaurer ou de commander via notre service traiteur (soupes, sandwiches, assiettes froides, buffet...). Mise à disposition de la salle (pour 60 personnes) à prix démocratique.

Infos : Fatima Oukhelle au 02/241 32 30 Lieu : Rue Fransman, 131 à 1020 Bruxelles

Pour s'abonner
au Chou de Bruxelles,
versez
8 euros sur le compte
799-5501554-07
avec la mention
« abonnement au Chou ».

Éditrice responsable:
Myriam Djegham
rue Plétinckx, 19 - 1000 Bruxelles
Impression: CF2m ASBL
avenue du Parc, 87-89

1060 Bruxelles tél: 02/538 01 92 fax: 02/534 38 89 Design: CF2m







